



Année 2017/ 2018

## Fiche familiale d'urgence (non confidentielle)

Attitude à observer par l'école en cas d'accident ou pour effectuer un soin.

### Vos enfants inscrits dans l'école :

Nom	Prénom	Sexe	Né(e) le	Gr.Sang	Commentaires

#### ➤ Observations :

**En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.**

#### ➤ Autorisation en cas d'urgence :

J'autorise la direction de l'école à faire transporter mon enfant par le service des urgences du

**CENTRE MEDICAL PRIMA :**  oui  non

#### ➤ Médecin traitant

Nom : ..... Tél. Cabinet : ..... Tél. Mobile : .....

#### ➤ Pour vous joindre :

Nom	Numéros de téléphone		
Père	Mobile :	Bureau :	Domicile :
Mère	Mobile :	Bureau :	Domicile :
Tuteur	Mobile :	Bureau :	Domicile :
Autre : (nom) .....	Mobile :	Bureau :	Domicile :

#### ➤ Autorisation de soins à l'école :

Un élève légèrement blessé est pris en charge par l'enseignante responsable. Elle peut être amenée à lui faire un soin (écorchures, bosses etc.) en accord avec le protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les établissements scolaires. B.O. hors-série N°1 du 06/01/2000.

J'autorise l'école à faire des soins à mon (mes) enfant(s) :  oui  non

#### **ATTENTION :**

**En cas de refus d'intervention, les parents seront simplement avisés par téléphone de l'état de santé de leur(s) enfant(s) et pourront le(s) prendre en charge à la Direction.**

**En cas d'une situation jugée grave par la direction, il sera fait appel au SAMU.**

**En concertation avec les parents, le médecin décide du centre médical où est dirigé l'élève.**

Date	Signatures		
Abidjan, le :	Le père	La mère	Le tuteur